



**La direction du CCAS est aux abonnés absents....ça ne répond plus !!!**

A l'occasion d'une rencontre avec la direction du CCAS lors de la mobilisation en juin 2014 des agents des maisons de retraite, un « **Qu'est-ce que vous foutez ?** » a été lâché par un des représentants du personnel exaspéré par les réponses médiocres apportées par la direction du CCAS aux questions posées ...La question est toujours d'actualité....Faisons un petit état des lieux rapide :

La politique de prévention des risques est dans les choux. Les ADP ne sont pas en situation de pouvoir remplir leur rôle. L'action du médecin de prévention est remise en cause par 2 alertes portant sur des risques psychosociaux dont il serait la source et pour lesquelles il n'y a toujours pas un début de réponse de la part de la direction. Notre syndicat a également demandé que le versant prévention du médecin soit évalué et qu'une solution soit mise en œuvre pour que la médecine préventive soit effective. Pas de réponse. L'activité du coordonnateur est réduite au relevé des compteurs des dysfonctionnements et encore pas tous...Aucune instance de Comité Technique (CT) ni de CHSCT ne s'est tenue en 2015. De nombreuses entraves sont faites aux missions du CHSCT en matière de prévention des risques. Par exemple, la direction persiste à programmer des travaux dans les services sans consulter le CHSCT (crèche Jules Julien, crèche Compans, Ehpad P. Ducis).

Le CT n'est pas consulté sur les changements d'organisation de services. Derniers exemples en date, l'organisation des congés dans les crèches, la décision de fermer le site central sur 2 ponts en mai et juillet sans consulter les représentants du personnel.

Les problèmes d'erreurs sur les fiches de paie et de

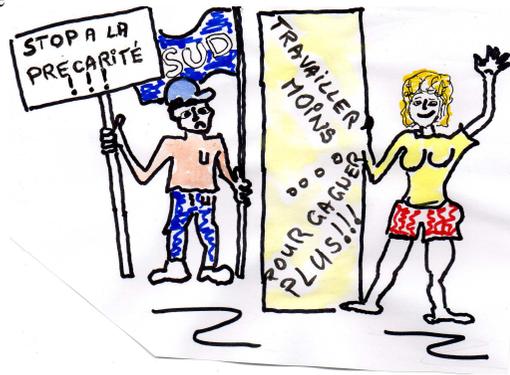
paiement des agents en particulier des agents contractuels continuent tout en sachant que les titulaires ne sont pas épargnés.

Les remplacements de personnels absents dans les services crèches et EHPAD se dégradent et beaucoup ne sont pas réalisés. La direction peine à recruter des agents contractuels et même des directions dans les maisons de retraite et pour cause, les conditions de travail et d'organisation insuffisantes ont un effet repoussoir. La RH au service des agents du CCAS reste plus que jamais une fiction.

Et cerise sur le gâteau, il n'y a aucune communication avec les représentants du personnel, si ce n'est pour persister dans la programmation de réunions de travail pour les occuper et ne pas apporter de solutions aux problèmes cruciaux auxquels le personnel est confronté...La directrice du CCAS qui a toujours été à distance respectable du CCAS attend que la retraite sonne...il nous semble revivre les affaires de fin de règne du précédent directeur : inaction, immobilisme et mépris. **Le CCAS est une collectivité de taille importante qui nécessite une direction impliquée et présente à 100% ce qui n'est plus le cas depuis longtemps. Y a-t-il une volonté délibérée de jouer le pourrissement pour décrédibiliser l'institution et rendre inéluctable des réorganisations ou des abandons de missions ? Il est légitime de se poser la question ...**



**Gardons la pose.....ça peut servir !!!**



**CONTRACTUELS .....**

Depuis la mobilisation des contractuels du CCAS avec des agents de la Métropole et de la Mairie de Toulouse en novembre 2014, 170 agents contractuels de la mairie de Toulouse et de la métropole ont été titularisés. Au CCAS les choses vont beaucoup plus lentement c'est le moins qu'on puisse dire. La seule action de la direction a été de répondre et encore de façon partielle dans les services du CCAS. Réponse partielle car bien sûr l'information est donnée d'une façon telle qu'elle est inutilisable. Le CCAS c'est 47 sites, la liste des postes vacants n'a pas été donnée par site mais par direction et par cadre d'emploi ce qui ne permet pas de savoir exactement de quel poste il est fait mention. La directrice du CCAS s'était engagée à fournir un rétro-planning pour fixer des étapes de discussion et de prises de décision en matière de résorption de la précarité. **On a beau regardé dans le rétro...on ne voit rien venir...de là à penser qu'on s'est fait doubler...il n'y a pas des kms !!!**

AUX ÎLES MARQUISES 000 ON A LE TEMPS!



**CONTRACTUELS**

**SUITE.....**

Dans un courrier daté du 3 juin 2015 adressé à la direction du CCAS (voir détail du courrier en page centrale du blog de SUD) pour lequel il n'y a pas eu de réponse, nous interrogeons l'administration sur le devenir des contractuels de longue durée qui pour certains ont été embauchés pour un surcroît temporaire d'activité et qui sont toujours contractuels depuis 2 ans

voir 3 ans et plus pour certains. Le droit encadre les emplois pour surcroît d'activité et permet le recours à un contractuel pour une durée de 12 mois sur les 18 derniers mois. La limite est largement dépassée. Si ces contractuels sont toujours occupés on ne se situe plus dans le surcroît d'activité temporaire mais sur un besoin permanent. C'est pourquoi nous avons fait la demande que les organisations de travail des services où il y a des contractuels de ce type soient

réévaluées et que des postes soient créés. **Des contractuels qui avaient acquis une réelle compétence en RH n'ont pas attendus d'être remerciés, et ont pris les devants en quittant d'eux-mêmes le CCAS. Cette gestion indigne génère de l'écoeurement pour le moment.... La colère n'est pas loin !!!!**

**CAP juin 2015.....le ratio d'avancement de grade à 100% a du plomb dans l'aile...**

Cette CAP s'est déroulée sans surprise jusqu'à la CAP des cadres C. Les avancements d'échelon et de grade se sont passés normalement pour les cadres A et B. La CAP C est devenue quelque peu tendue lorsque l'avancement de grade vers Agent de maîtrise a été abordé par l'administration. La liste d'aptitude comprenait 81 agents qui présentaient les conditions requises pour accéder à ce grade. L'administration n'a proposé qu'un seul agent à la promotion au grade d'agent de maîtrise. L'administration justifie son choix par des critères qui n'ont jamais été présentés pour avis en Comité Technique (CT). Le critère avancé est la nécessité d'encadrer du personnel. L'administration considère qu'un agent qui n'encadre pas de personnel ne peut prétendre à cette promotion. Il s'agit là d'une lecture restrictive du cadre d'emploi qui ne fait pas mention du caractère impératif de l'encadrement de personnes pour justifier de ce grade.

Pour SUDCT31, un agent qui n'encadre pas de personnels mais qui réalise des tâches techniques demandant une maîtrise technique rentre tout à fait dans ce cadre d'emploi. SUDCT31 a rappelé que la règle en vigueur validée par l'administration après consultation du CT est l'application du ratio de 100%. Autrement dit à partir du moment où l'agent est promu : il doit être promu. **Les représentants SUDCT31 ont demandé la promotion de tous les agents sur la liste d'aptitude. Ils ont été les seuls car il n'y a pas eu de prise de position claire et ferme des représentants de l'autre syndicat pour défendre l'application du ratio à 100% et demander le maintien des règles en vigueur avant cette CAP.** Au contraire, il y a eu un échange de bons procédés entre l'administration et un syndicat en particulier. C'est ainsi que le candidat proposé par l'administration a été nommé et également 2 agents soutenus par ce syndicat...les autres agents présents sur la liste d'aptitude peuvent circuler...il n'y a rien à voir...**Nous ne cautionnons pas ces méthodes clientélistes qu'elles viennent de l'administration ou de représentants du personnel.**

## Changement de Vice-Présidence au CCAS

Lors du Conseil d'Administration du 12 juin 2015, la démission de Mr Alves de la Vice-Présidence a été actée. Tout le monde connaît la fable de la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf... nous ne sommes pas passés loin de l'explosion ! Pour mémoire : cumul des fonctions de Vice-Président du CCAS, Président du Comité Technique, Président des CAP et Président du CHSCT. S'agit-il d'une démission volontaire ou suscitée, nous n'aurons jamais la réponse ? Dans une lettre datée du 15 juillet 2015 adressée à l'ensemble du personnel du CCAS, Mr Alves apporte son éclairage sur les choix qu'il a été amené à faire. Ce que nous constatons, c'est la conservation des actions de représentation auprès du public : normal pour quelqu'un qui est avant tout un représentant politique qui veut faire carrière. Nous sommes curieux de connaître les projets ambitieux du CCAS dont il est fait état dans cette lettre qui serait à la hauteur des enjeux de la 4ème ville de France... Pour une fois, merci de nous faire rire !!! **Plus sérieusement, l'attente est forte de la part des personnels d'une gouvernance qui ne repose pas que sur une seule tête car ce n'est pas tenable l'expérience le prouve et qui soit impliquée, présente et surtout compétente....cela nous changerait !!!**



## Instance Comité Technique (CT) et Comité Hygiène Santé et Conditions de Travail (CHSCT)

La nouvelle gouvernance a devant elle sur la table le travail qui n'a pas été fait depuis des mois et qui a pris un retard considérable. Nous rappelons qu'il doit y avoir au moins 2 CT et 3 CHSCT ordinaires au minimum par an.

**EN 2015....RIEN.**

## Crèches du CCAS....SUD demande une rencontre avec la direction du CCAS

Le syndicat SUDCT31 a demandé le 3 juillet 2015 qu'une délégation du syndicat SUDCT31 soit reçue par l'administration rapidement, c'est à dire, avant le 24 juillet 2015 date de fermeture de la plupart des crèches du CCAS, pour parler de la situation des crèches (gestion des congés, organisation du travail). Nous avons demandé que la coordination des crèches soit présente lors de cette rencontre. Pour le moment pas de réponse à cette demande.



LE SECRET D'UNE PROMOTION ?

BIEN CHOISIR SES SPONSORS!!

## Alerte sur les risques psychosociaux et physiques à la crèche Jules Julien le 24 juillet 2015

Des travaux qui devraient durer ont commencé à la crèche Jules Julien sans que le CHSCT soit consulté. L'administration court-circuite le CHSCT et ne répond pas à ses obligations en matière de prévention des risques...Prenez connaissance, sur le Blog du syndicat sud, du courrier d'alerte adressé par les membres CHSCT du syndicat SUD à la direction du CCAS lui demandant de tout mettre en œuvre pour protéger les agents et les enfants. Nous appelons les agents qui ont connaissance de projet de travaux dans leur service à informer les membres du CHSCT.

## Droit syndical et moyens syndicaux

Le syndicat SUDCT31 a interpellé la direction du CCAS au sujet du droit syndical et des moyens syndicaux. Il nous semble normal que les agents soient informés des moyens dont disposent les organisations syndicales et les représentants du personnel pour effectuer leurs missions. Nous avons demandé que la plus grande transparence soit la règle. En ce qui concerne SUDCT31, première organisation au CCAS depuis les dernières élections de décembre 2014 nous n'avons toujours pas connaissance du droit syndical qui est alloué par l'administration aux 3 organisations syndicales présentes au CCAS. La situation des services fait que nous avons beaucoup de travail. Heureusement à SUD, il y a des volontaires, seulement cela ne suit pas au niveau des moyens (locaux, ordinateurs, téléphones, salle de réunion etc...). Nous rencontrons des difficultés pour obtenir les décharges de service et le remplacement des personnels déchargés. Certaines directions de service tentent de faire culpabiliser les agents déchargés en les rendant responsables des répercussions de leur absence au niveau des conditions de travail des collègues qui restent dans le service. C'est à l'administration de tout mettre en œuvre pour que les personnels déchargés soient remplacés et à veiller à ce que le droit syndical soit respecté. **Là encore pas de réponse aux demandes faites depuis des mois.....**

## Blog du syndicat SUD

Le syndicat SUD met de plus en plus d'informations en ligne sur son Blog. Cet outil permet de diffuser plus facilement l'information qu'elle vienne de la Fédération SUDCT, du syndicat SUDCT31 ou de Solidaires. Nous publions déjà systématiquement tous les tracts que nous diffusons dans les services. Nous avons maintenant décidé de rendre visible les démarches faites auprès de l'administration. C'est ainsi que nous commençons à publier les courriers adressés à l'administration. **Pour accéder au Blog, il suffit de rechercher « sud ccas toulouse » à partir d'un moteur de recherche (ex : Altavista, Yahoo, Google).**

## LOCAL SUD



## Heures Mensuelles d'Information (HMI) syndicale

Ces derniers mois SUD est allé au contact des agents dans les crèches et dans les maisons de retraite en organisant des HMI. Nous allons continuer à aller au contact des agents dans les services. Chaque agent a droit à une heure d'information syndicale par mois. En raison de la dispersion des services, il n'est pas possible d'observer ce rythme d'une heure par mois. C'est pourquoi nous établissons une programmation des HMI en fonction de l'actualité et des situations de service. **Nous vous encourageons à nous solliciter directement pour organiser une HMI dans votre service si vous-même où vos collègues sont en attente d'information.**

## Bulletin d'adhésion : J'adhère, je participe



NOM : ..... PRENOM : .....  
 GRADE : ..... CATEGORIE : .....  
 Titulaire :  OUI -  NON  
**SECTION SYNDICALE : CCAS de Toulouse**  
 Adresse personnelle : .....  
 SERVICE—établissement : .....  
 Adresse Internet prof : .....  
 Date et Signature : .....

A renvoyer à **SECTION SUD CCAS 2 bis rue de Belfort 31000 TOULOUSE**



**SUDCT31-CCAS**  
 Mail [Sudct31.ccas@gmail.com](mailto:Sudct31.ccas@gmail.com)  
 Blog : [sud-ccas-toulouse eklablog.com](http://sud-ccas-toulouse eklablog.com)  
 Tel: 05.61.58.85.39 (rep)

